

Rapport du groupe de travail
« Transports & Sécurité »
pour la période de novembre 2015 à décembre 2016

Forel, le 31 mars 2017

APE-Jorat | Case postale 73 | 1072 Forel (Lavaux)
info@ape-jorat.ch | www.ape-jorat.ch
Personne de contact : Christine Muller

Table des matières

1. Préambule	3
2. Contexte	3
3. Inventaire des situations problématiques.....	3
3.1. Savigny.....	4
3.2. Forel.....	4
3.3. Carrouge	4
3.4. Mézières	5
3.5. Divers.....	5
4. Analyse des divers cas et propositions.....	6
4.1. Savigny.....	6
4.2. Forel.....	8
4.3. Carrouge	9
4.4. Mézières	9
4.5. Divers.....	9
5. Conclusions, recommandations et perspectives.....	10

1. Préambule

Ce rapport fait état des activités du groupe de travail « Transports & Sécurité » (appelé ci-après « GT ») de l'APE-Jorat ainsi que du suivi des divers cas signalés à l'APE-Jorat ou au GT depuis la rentrée scolaire 2015 jusqu'à la fin de l'année 2016 en matière de problèmes de transports scolaires et de sécurité sur le chemin de l'école et aux abords de celle-ci.

2. Contexte

La rentrée scolaire 2015 a été marquée par la fusion des établissements scolaires de Mézières et de Savigny-Forel au sein de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat (appelé ci-après EPS du Jorat), engendrant de multiples changements organisationnels à tous les niveaux. Rapidement, de nombreux parents ont relevé divers problèmes de transports scolaires et de sécurité sur le chemin de l'école et aux abords de celle-ci : horaires de bus parfois peu adéquats, longs temps d'attente sans surveillance après la fin des cours à certains arrêts de bus, qui plus est parfois aux abords immédiats de la circulation, modification des itinéraires piétonniers des enfants, passages piétons peu sécurisés sur des routes à trafic important, etc.

Certains parents se sont ainsi adressés aux autorités communales, à la direction de l'école, à l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) ou à l'APE-Jorat pour faire part de leurs inquiétudes et demander qu'il soit remédié aux problèmes constatés.

Le 4 novembre 2015, l'assemblée générale annuelle de l'APE Jorat a donné l'occasion à certains parents présents de réitérer leurs préoccupations et de déplorer leur difficulté de dialogue avec les diverses autorités. Constatant que les demandes individuelles peinaient parfois à obtenir une réponse et qu'un certain nombre de parents s'étaient déjà regroupés du côté de Savigny, l'APE-Jorat a proposé la création officielle d'un groupe de travail « Transports & Sécurité », ayant comme objectifs de recenser et rassembler les divers cas constatés ou signalés et de les analyser de manière objective en vue de trouver des solutions réalistes et efficaces à proposer aux autorités concernées. Ce groupe, qui compte une dizaine de parents d'élèves, membres de l'APE-Jorat, de diverses communes de notre région, dont deux membres du comité de l'APE-Jorat, tous bénévoles, a démarré ses travaux à fin novembre 2015.

3. Inventaire des situations problématiques

Après sa première réunion début décembre 2015, le GT a tout d'abord jugé utile d'établir un inventaire aussi exhaustif que possible des problèmes existants afin de déterminer les éventuels recoupements ou synergies d'actions et défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des enfants et parents de notre arrondissement scolaire. Dans un premier temps, il a ainsi dressé la liste des cas rapportés directement par les membres du GT et ceux signalés par diverses familles à l'APE-Jorat; puis, pour compléter ce recensement, l'APE-Jorat a invité ses membres, via courriel, à lui signaler les problématiques qui n'avaient pas pu être résolues par des démarches individuelles.

C'est ainsi que le GT a dressé l'inventaire suivant :

3.1. Savigny

- A la rentrée scolaire 2015, des enfants plus jeunes que les années précédentes (dès 1P, soit 4 ans) se sont retrouvés enclassés au Collège de Savigny et à la Maison de commune. Les enfants scolarisés dans cette dernière doivent traverser seuls le passage piéton entre la Maison de commune et le Collège de Savigny (Route de Mollie-Margot) pour se rendre à l'école ou à la maison, respectivement à l'arrêt de bus. Or, les voitures circulant sur cette route, en particulier celles quittant le giratoire situé au niveau de la Coop, passent dans leur majorité en accélérant au niveau dudit passage piéton.
- Une vingtaine d'élèves scolarisés dans les bâtiments de Savigny doivent attendre le bus scolaire pendant 20 minutes, voire parfois plus selon la ponctualité de ce dernier, après la sortie des cours, sans aucune surveillance et à proximité de la Route de Mollie-Margot.
- La Route de Mollie-Margot, passablement fréquentée à l'heure du midi notamment, doit également être traversée par des enfants se rendant à pied à l'UAPE Les Potirons.
- D'autres enfants doivent emprunter le passage piéton entre la Coop et le Forum de Savigny sur la route très fréquentée de la Claie-aux-Moines pour se rendre de l'arrêt de bus à l'école et vice-versa.

3.2. Forel

- Constat d'un trafic important, en particulier celui des poids-lourds, notamment depuis l'ouverture de la décharge « En Albin », alors que des enfants très jeunes doivent traverser divers passages piétons peu sécurisés dans le centre du village, notamment sur la Route des Cornes-de-Cerf, la Route de Moudon et la Route de Mollie-Margot.
- Une dizaine d'enfants domiciliés au Pigeon doivent traverser la route principale (Route de Vevey) pour se rendre à l'arrêt de bus scolaire; le passage piéton est peu sécurisé sur cette route très fréquentée sur laquelle les automobilistes roulent souvent à une vitesse supérieure aux 60 km/h autorisés.
- Le chemin de l'école de quelques enfants domiciliés à l'extérieur de la localité de Forel et n'ayant pas droit à un transport scolaire puisque domiciliés à moins de 1,5 km de l'école ou de l'arrêt de bus le plus proche, comporte un tronçon sur une route secondaire limité à 80 km/h (Route des Tavernes) sans trottoir ni éclairage public jusqu'à l'entrée du village; les parents concernés estiment qu'un petit enfant ne peut pas se rendre seul à l'école ou à l'arrêt de bus dans ces conditions, d'autant plus que le reste du trajet n'offre sur certains tronçons pas non plus une sécurité optimale, notamment au centre du village comme déjà mentionné plus haut.

3.3. Carrouge

- Des enfants très jeunes doivent emprunter deux passages piétons sur la Route du Village en raison d'un déplacement de l'arrêt de bus scolaire consécutif aux travaux de réfection du collège ; cette route présente un trafic important aux heures de début et de fin des classes.
- Certains enfants doivent également attendre leur bus après les cours sans surveillance à proximité de cette même route.

3.4. Mézières

- Un problème d'encadrement durant la pause de midi des élèves du degré secondaire scolarisés au Collège du Raffort a été rapporté par plusieurs parents. En effet, les élèves habitant à Forel et Savigny ne peuvent pas rentrer à leur domicile pendant la pause de midi. Bien qu'une cantine scolaire ait été mise en place par l'ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat) à la Grande Salle, bon nombre d'élèves se retrouvent sans vraie possibilité d'occupation après le repas, hormis celle de rester à la Grande Salle. Ainsi, ne sachant que faire, s'ennuyant, la plupart des élèves « errent » dans le centre de Mézières ; certains d'entre eux commettent des déprédations, voire des vols, et/ou font preuve d'incivilité. L'accès à divers commerces (boulangerie Ronny, Denner) a ainsi été interdit ou restreint à ces jeunes adolescents. Le Collège du Raffort est également fermé pendant la pause de midi.

3.5. Divers

- Mauvaise communication concernant les changements d'horaire et les modifications de desserte des bus entre le transporteur, les autorités scolaires et les parents
- Chauffeurs de bus téléphonant en conduisant
- Chauffeurs de bus non respectueux, voire menaçants envers les enfants (p.ex. : freiner d'un coup sec pour « calmer » les enfants agités ou « faire peur » à ceux qui ne sont pas attachés, etc.)
- Points particuliers relatifs à l'année scolaire 2016-2017 :
 - Manque de clarté du « Formulaire pour l'organisation des transports scolaires 2016-2017 » de l'ASIJ au printemps 2016
 - Nombreux problèmes de « démarrage » comme oubli d'enfants à certains arrêts de bus ou bus oubliant certains arrêts
 - Oubli de certains arrêts de bus dans la planification initiale (ex. : Montpreveyres, quartier de la Mellette)
 - Enfants arrivant en retard en classe en raison d'horaires de bus inadaptés
 - Enfants manquant leur bus de retour en raison d'horaires inadaptés (ex. : départ de certains bus à l'heure pile de la fin des classes)
 - Nombreux changements d'horaires au cours des premières semaines et également encore en novembre 2016 sans information systématique aux parents
 - Sous-capacité de certains bus pendant les premières semaines
 - Enfants passant beaucoup de temps dans les transports scolaires (jusqu'à 1,5 h/jour).

4. Analyse des divers cas et propositions

4.1. Savigny

Dès la fin de la première semaine de la rentrée 2015, une pétition demandant une sécurisation des zones problématiques (cf. point 3.1.), notamment par la mise en place d'un service de patrouilleurs scolaires au niveau des deux passages piétons incriminés, avait été lancée par des parents, dont des futurs membres du GT. Après avoir récolté plus de 120 signatures, elle a été remise à la Municipalité de Savigny en septembre 2015. Reçue par cette dernière en décembre 2015, une délégation de parents, membres du GT, s'est malheureusement vu donner une réponse négative à cette pétition.

Une seconde rencontre entre des membres du GT et la Municipalité de Savigny en avril 2015 a permis d'échanger une nouvelle fois sur la question des patrouilleurs ainsi que la problématique du long temps d'attente des bus scolaires sans surveillance après l'école. Diverses idées et suggestions ont été abordées : engagement d'un surveillant, possibilité de faire attendre les enfants à un autre endroit, faire officier des élèves plus âgés de Savigny comme patrouilleurs (comme cela se fait p.ex. à Moudon), pose de ralentisseurs, etc. C'est ainsi qu'il a pu être convenu avec la Municipalité de faire attendre les enfants dans le préau du Collège plutôt qu'à l'arrêt de bus proche de la route, ce qui présentait le double avantage que les enfants soient non seulement plus en sécurité pendant le temps d'attente, mais également à l'abri sous le couvert du préau en cas de mauvais temps. Cependant, l'information qui avait ensuite été communiquée en janvier 2016 aux enfants et parents concernés stipulait qu'« *en cas de mauvais temps, les enfants peuvent attendre le bus à l'abri sous le préau* ». Le GT a alors rappelé aux autorités municipales que le but premier de cette mesure était de faire attendre les enfants à un endroit plus sécurisé, et non pas uniquement de les mettre à l'abri en cas de mauvais temps. Le GT a également souligné que cette formulation créait le risque que les enfants se séparent en deux groupes, l'un sous le couvert, l'autre ailleurs, et que l'un des deux manque ainsi le bus, les chauffeurs ne sachant pas précisément combien d'enfants ils devaient appeler et attendre. La notion de mauvais temps peut en effet être interprétée de manière variée, ce qui augmente le risque de dispersion des enfants. Le GT a proposé qu'une règle unique, valable tous les jours et par tous les temps, soit appliquée afin d'éviter tout risque de confusion, demande à laquelle il n'a malheureusement pas été donné suite.

Des discussions ont également été menées entre le GT et la Municipalité de Savigny concernant un partenariat d'aide à la traversée avec les parents. L'idée était que le GT se charge de recruter des parents volontaires prêts à officier comme patrouilleurs et que la Municipalité prenne en charge le côté organisationnel de la mesure, ceci dans un souci de pérennisation. Malheureusement, ce partenariat ne s'est pas concrétisé, la Municipalité ne souhaitant pas prendre en charge – du moins dans un premier temps – la gestion de ce service.

Parallèlement aux diverses démarches précitées, une douzaine de parents d'élèves de Servion scolarisés à Savigny s'étaient adressés en septembre 2015 par écrit à la Direction de l'EPS du Jorat pour demander une amélioration de la sécurité des enfants confrontés à la longue attente des bus scolaires après l'école le matin et l'après-midi sans surveillance. Quelque temps après, une circulaire informant que les horaires d'école avaient été aménagés pour limiter le temps d'attente – ce dernier avait été ramené à une quinzaine de minutes – a été diffusée via l'agenda scolaire des élèves concernés. Un courrier de réponse officiel de l'ASIJ, considérant que le problème était ainsi résolu, a

été adressé aux parents signataires de la lettre à mi-novembre 2015. Le temps d'attente après les cours restant malgré tout important pour de jeunes enfants, les parents ont fait part de leur insatisfaction à l'ASIJ, en précisant par ailleurs que les recommandations cantonales en matière de sécurité se basent sur l'âge des enfants et non la durée d'attente. Après un avis de droit émis par l'avocat de l'ASIJ, estimant que des mesures supplémentaires n'étaient pas nécessaires, l'un des parents, membre du GT, a pris contact avec la DGEO afin de demander une médiation. En effet, la notion de responsabilité de la sécurité des enfants lors de la prise en charge par les transports scolaires est également interprétée différemment par l'ASIJ, qui estime qu'elle incombe aux parents, et la DGEO, qui indique qu'en cas de transport scolaire, ce sont les communes qui assument cette responsabilité. La fin de l'année scolaire approchant, il n'a plus été donné suite à cette démarche.

Tout au long de cette année scolaire 2015-2016, le GT a encore pris contact et échangé avec la Police notamment afin de connaître l'avis de celle-ci quant à ces situations problématiques, prendre des renseignements sur le cadre légal, etc. L'association Circul'Action a également été consultée quant à ses expériences passées à Mézières en matière de sécurité.

A la rentrée scolaire 2016, le GT a constaté avec regret que non seulement les problèmes de l'année précédente subsistaient, mais que les préoccupations quant à la sécurité des écoliers aux abords de la route s'étaient même renforcées puisque des élèves encore plus jeunes que l'année précédente se sont retrouvés enclassés à la Maison de commune et doivent traverser la route de Mollie-Margot pour rejoindre l'arrêt de bus. Les horaires de bus engendrent toujours d'importants moments d'attente sans surveillance à la fin des cours pour des enfants très jeunes (dès 4 ans) : une vingtaine de minutes dans le meilleur des cas, lorsque les bus sont à l'heure.

Début octobre 2016, le GT a repris contact avec la Municipalité concernant l'attente des élèves dans le préau du Collège plutôt qu'aux abords de la route, mesure qui ne semblait pas appliquée depuis la rentrée d'août 2016. Il s'est avéré que cette mesure avait été reconduite telle quelle, sans l'adaptation souhaitée par le GT qui préconisait que les enfants attendent systématiquement le bus dans le préau, et non seulement en cas de mauvais temps.

Courant novembre 2016, une énième modification des horaires et trajets des transports scolaires a enfin permis de résoudre la problématique de cette longue attente des bus scolaires après l'école, à la grande satisfaction des parents et enfants concernés. Cependant, cette adaptation a entraîné d'autres désagréments, décrits plus loin au point 4.5.

En ce qui concerne les patrouilleurs, une motion demandant la mise en œuvre de patrouilleurs scolaires à Savigny pour la traversée entre la Maison de commune et le Collège de Savigny, ainsi qu'entre le Restaurant de l'Union et le Forum, a été déposée par un conseiller communal de Savigny, membre du GT, lors de la séance du Conseil communal du 29 août 2016. Cette motion a été jugée irrecevable lors de la séance du Conseil communal suivante (21 novembre 2016), la compétence de matière de patrouilleurs ne revenant pas à la commune, mais à l'ASIJ. La Municipalité a néanmoins pris position sur l'objet de la motion en concluant que les passages piétons en question ne nécessitaient pas de mesures de sécurité supplémentaires.

Néanmoins, en raison de l'augmentation du trafic générée par les travaux de réfection de la route entre Savigny et Forel, cette motion a motivé l'ASIJ à mettre en place le 31 octobre 2016 un service de patrouilleurs sur le passage piéton entre le Collège et la Maison de commune. Le GT et les parents

s'en réjouissent, mais cette prestation n'est malheureusement que temporaire puisque valable jusqu'au terme des travaux précités, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Le GT, respectivement l'APE-Jorat, réévaluera la situation à l'horizon 2018 et interviendra, si besoin est, auprès de l'ASIJ pour une pérennisation de ce service.

4.2. Forel

A la rentrée scolaire 2015-2016, plusieurs parents de jeunes élèves, dont un membre du GT, se sont adressés à la Commune de Forel, à l'ASIJ et à l'APE-Jorat au sujet de l'insécurité ressentie au niveau des passages piétons cités au point 3.2. Leur souhait était la mise en place de patrouilleurs scolaires à ces endroits. Malgré divers échanges écrits et oraux avec la Municipalité durant toute l'année scolaire, celle-ci n'a pas jugé nécessaire de sécuriser ces zones.

Le 13 octobre 2016, une motion demandant la mise en place de patrouilleurs sur ces trois passages piétons a été déposée par un conseiller communal de Forel. Cette motion a été jugée irrecevable lors de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2016, la compétence de matière de patrouilleurs ne revenant plus à la commune, mais à l'ASIJ.

Toutefois, comme à Savigny, un patrouilleur a été engagé par l'ASIJ pour sécuriser le passage piéton situé sur la Route de Moudon pendant la durée des travaux de réfection de la chaussée entre Forel et Savigny (cf. point 4.1), mais ce service ne sera lui aussi valable que jusqu'au terme des travaux précités. Comme pour Savigny, le GT, respectivement l'APE-Jorat, réévaluera la situation à l'horizon 2018 et interviendra, si besoin est, auprès de l'ASIJ pour demander la pérennisation de ce service.

En ce qui concerne les enfants domiciliés au Pigeon devant traverser la route principale (Route de Vevey) pour se rendre à l'arrêt du bus scolaire, le GT n'a pas pu intervenir directement auprès des autorités, faute de temps et de moyens, mais a suggéré aux parents concernés de s'adresser à l'ASIJ et à la Municipalité de Forel. Les parents ont suivi ce conseil et un arrêt de bus supplémentaire a pu être mis en place peu avant la fin de l'année scolaire de l'autre côté de la chaussée, évitant aux enfants de devoir traverser cette route très fréquentée. Cette mesure a été reconduite pour l'année scolaire 2016-2017, à la grande satisfaction des parents et des enfants concernés.

Quant aux enfants domiciliés à l'extérieur de la localité de Forel et n'ayant pas droit à un transport scolaire, les parents concernés ont dû se résoudre à amener eux-mêmes leurs enfants en voiture à l'école ; en effet, le tronçon hors localité sur la Route des Tavernes est dangereux à emprunter par un piéton, même adulte. L'une de ces familles s'est adressée à l'ASIJ pour faire part de la problématique et demander une prise en charge des enfants de ce quartier par le bus scolaire et, subsidiairement, à être indemnisée pour les trajets en véhicule privé. Devant le refus de l'ASIJ, la famille a interpellé cette dernière ainsi que la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire). Une rencontre d'analyse a eu lieu en avril 2016 avec les différentes parties précitées. Cette séance a fait l'objet d'un rapport de la DGEO qui reconnaissait la dangerosité de certains tronçons du trajet et recommandait, entre autres, la prise en charge des enfants par un bus scolaire ainsi que la sécurisation de l'un des passages piétons du centre du village par des patrouilleurs. L'ASIJ contestant les conclusions et recommandations dudit rapport, la famille s'est adressée en juillet 2016 en dernier recours à la Conseillère d'Etat Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la Jeunesse, de la Formation et de la Culture, dont la réponse est encore attendue à ce jour.

4.3. Carrouge

Des travaux de rénovation du bâtiment scolaire et d'administration communale de Carrouge ont forcé les écoliers à emprunter deux passages piétons non sécurisés pendant l'année scolaire 2015-2016. Un service de patrouilleurs avait été mis en place, mais seulement pour l'un des deux passages piétons concernés. Les jeunes enfants devaient également attendre le bus sans surveillance à proximité de la route cantonale et de son trafic important aux heures de pointe.

Plusieurs parents avaient co-signé un courrier adressé à la Commune de Carrouge pour demander une amélioration sécuritaire pour leurs enfants. La commune avait alors cherché à recruter d'autres patrouilleurs, malheureusement sans succès. Les démarches en sont restées là.

Depuis la rentrée 2016, ces problèmes se sont résolus d'eux-mêmes puisque les travaux sont terminés et que les enfants empruntent désormais un autre trajet pour se rendre de l'arrêt de bus à l'école et inversement.

Plusieurs contacts téléphoniques ont toutefois eu lieu avec les Taxis Romontois à propos de la lecture des horaires de bus et d'oublis d'enfants à un arrêt de bus.

4.4. Mézières

L'APE-Jorat a pris bonne note des problèmes d'encadrement durant la pause de midi des élèves du degré secondaire. Ce thème n'a cependant pas été pris en charge par le GT Transports & Sécurité, mais directement par le comité de l'APE-Jorat. Ce dernier s'est d'ores et déjà mis en relation avec le Groupe Santé de l'EPS du Jorat notamment en vue de trouver des solutions. L'ASIJ a également été approchée et s'est déclarée prête à étudier toute proposition qui lui sera soumise.

4.5. Divers

A chaque rentrée scolaire apparaissent inévitablement un certain nombre de problèmes de « démarrage » au niveau des transports scolaires qui ont toujours pu, par le passé, être assez rapidement résolus ou nettement améliorés. Cela n'a malheureusement pas été tout à fait le cas après la rentrée scolaire 2015, comme décrit plus haut. Concernant la rentrée scolaire 2016, le changement de prestataire des transports scolaires (désormais les Taxis Romontois) a généré des difficultés et problèmes supplémentaires. Les nombreux changements d'horaires (à 4 ou 5 reprises) des transports, notamment au cours des premières semaines, mais aussi plus récemment encore (novembre 2016), ont entraîné leurs lots de difficultés supplémentaires pour les enfants et les parents, notamment en raison d'un déficit d'information systématique de l'opérateur envers l'ensemble des enfants et parents concernés.

Le GT, respectivement le comité de l'APE-Jorat, a signalé à l'ASIJ l'ensemble des problématiques énumérées au point 3.5. Certaines ont pu être résolues ou du moins améliorées à ce jour ; il subsiste néanmoins des difficultés d'horaires qui font que des enfants arrivant toujours en retard en classe, en raison d'horaires de transport inadaptés, des élèves passant toujours beaucoup de temps dans les bus et subissent toujours des comportements inadéquats de certains chauffeurs.

Le « Formulaire pour l'organisation des transports scolaires 2016-2017 » a été diffusé au printemps 2016 par l'ASIJ. Son contenu a été jugé peu clair et peu compréhensible par beaucoup de parents. L'APE-Jorat était alors intervenue auprès de l'ASIJ en demandant que des informations complémentaires et plus claires soient diffusées. Malgré l'insistance de l'APE-Jorat, cette nouvelle version améliorée n'a finalement été transmises qu'aux parents qui s'étaient personnellement manifestés auprès de l'ASIJ et non pas à l'ensemble des parents concernés. Selon divers échos parentaux, un certain nombre de formulaires ont ainsi été retournés avec des informations imprécises ou inexactes, voire même complètement ignorés par une partie des parents qui ne les ont tout simplement pas complétés ni retournés. On peut facilement déduire que cette mauvaise communication de l'ASIJ a probablement contribué aux nombreux problèmes de « démarrage » cités au point 3.5.

5. Conclusions, recommandations et perspectives

Le GT et l'APE-Jorat sont conscients du fait que l'organisation des transports scolaires dans la région du Jorat n'est pas chose aisée au vu de l'étendue géographique de celle-ci et du nombre de lieux de scolarisation à desservir, et que la charge financière qui en résulte n'est pas négligeable. L'intérêt et la sécurité des enfants ne doivent néanmoins pas passer à l'arrière-plan. Le rôle éducatif des parents est certes fondamental, mais le déplacement des élèves – que ce soit en transports scolaires, à pied ou à vélo – mérite également une réflexion globale au niveau intercommunal. Les problématiques et suggestions que les parents peuvent signaler doivent être prises en compte par les autorités concernées, car ce sont ces parents et leurs enfants qui se trouvent en première ligne pour constater et subir les éventuels dysfonctionnements, difficultés et dangers qui peuvent se présenter dans le cadre des déplacements scolaires quotidiens.

Pour mémoire ou information, l'APE-Vaud avait mené en 2013, via ses groupes locaux dont l'APE-Jorat, une vaste enquête sur les transports scolaires du canton, dont nous souhaitons rappeler ici les principales conclusions, propositions et recommandations :

- Optimiser la coordination entre horaires scolaires et transports scolaires, notamment limiter les temps d'attente : pas plus de 10 minutes pour les 1H à 4H, pas plus de 20 minutes pour les 5H à 11H ; au-delà, des questions de sécurité et d'allongement de la durée de la journée de l'écolier se posent de manière accrue. Le temps passé par les élèves dans les transports, y compris les temps d'attente, doivent être mesurés à l'échelle d'une journée.
- Pour limiter les zones grises en matière de responsabilité, la question de la surveillance des élèves entre le temps scolaire et les transports, dans le périmètre scolaire et à proximité, devrait faire l'objet d'une réflexion et d'une décision concertées, au cas par cas, entre l'ASIJ, le transporteur, les parents et l'établissement scolaire.
- Transports scolaires et organisation de la journée de l'écolier sont deux réflexions indissociables, qui doivent être cohérentes.
- Le dialogue avec les parents doit être continu ; inclure les APE locales dans la réflexion liée aux transports scolaires peut s'avérer productif.

Les résultats complets de cette enquête sont disponibles dans le document « *Transports scolaires : propositions de l'APE-Vaud* », téléchargeable sur www.ape-vaud.ch, menu « Dossiers » puis « *Transports scolaires* », lien « *apé-Vaud – Transports scolaires-Propositions* » en milieu de page.

Le GT tient également à rappeler quelques bases légales (*source : Mobilité piétonne Suisse, www.mobilitepietonne.ch, FAQ Chemin de l'école*) :

- l'article 62 de la Constitution fédérale, qui garantit l'accès à l'école gratuit et acceptable; les communes sont responsables de garantir la sécurité du trajet menant jusqu'à l'école.
- la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR) qui précise que les liaisons piétonnes menant aux écoles font partie du réseau piéton et qu'elles doivent pouvoir être parcourues sans danger.

L'acceptabilité dépend des caractéristiques de l'élève ainsi que de la nature et de la dangerosité du trajet.

Par ailleurs, le GT et l'APE-Jorat souhaitent consacrer ici quelques lignes au cas du pédibus. Des lignes de pédibus ont existé ces dernières années dans diverses communes de la région (Forel, Servion, ...) mais ne sont plus actives aujourd'hui. Les autorités reviennent souvent avec cette proposition lorsque des parents se manifestent au sujet de la sécurité sur le trajet de l'école et font état d'un manque d'implication ou de volonté des parents qui traduirait au final une absence de besoin. Or, bien que nous vivions dans une société de plus en plus égocentrique et de moins en moins solidaire, la réalité est quelque peu différente : il faut être conscient qu'en raison des divers lieux de scolarisation que peuvent avoir les enfants d'un même quartier par exemple, les horaires sont aujourd'hui tellement hétérogènes qu'il est devenu extrêmement difficile, voire impossible de regrouper suffisamment d'enfants et de parents avec des horaires similaires pour former un groupe avec un quota de participants viable. En effet, pour un parent, assurer des trajets de pédibus demande beaucoup de disponibilité puisque, selon son lieu d'habitation et le lieu de scolarisation des enfants ou de l'arrêt de bus, un seul trajet de pédibus (amener les enfants à l'école et/ou à l'arrêt du bus, attendre que les enfants entrent dans l'école ou prennent le bus puis retourner à la maison) peut demander jusqu'à 1 heure de temps par trajet. Or, dans la société d'aujourd'hui, composée de familles dans lesquelles souvent les deux parents ont une activité professionnelle, ou de familles monoparentales, il est très difficile de pouvoir disposer d'autant de temps plusieurs fois par semaine et/ou par jour. Il est donc erroné de considérer qu'il s'agit uniquement d'un manque d'implication ou de volonté des parents ou une absence de besoin.

Pour conclure, les membres du GT et du comité de l'APE-Jorat sont satisfaits du travail accompli par le GT au cours de sa première année d'existence tout comme des améliorations qui ont pu être entreprises à ce jour. Néanmoins, des problèmes subsistent et changent également à chaque rentrée scolaire. C'est pourquoi le GT poursuit ses observations et activités et mettra tout en œuvre pour parvenir à améliorer les situations qui peuvent l'être. La sécurité et le bien-être des enfants sont l'affaire de tous, et le GT tout comme l'APE-Jorat espèrent de ce fait pouvoir mener, ou continuer à mener un dialogue constructif avec les autorités concernées. Dans cette perspective, le GT et l'APE-Jorat demandent au nouveau Conseil d'Établissement de soutenir également l'amélioration de la sécurité des transports scolaires puisque cette plate-forme constitue le lieu d'échange par excellence pour ce type de thèmes et favorise le dialogue entre les diverses parties concernées.